



Comité Départemental de Spéléologie du
Jura

SPELEO SECOURS **FRANÇAIS** *Jura*



DOSSIER DE PRESENTATION

réf : SSJ 157 – 06 mai 2012



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	3
COMMENT EST ORGANISÉ LE SPELEO SECOURS FRANCAIS ?	3
POURQUOI REMPLISSONS-NOUS CETTE MISSION ?.....	4
LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS A-T-IL D'AUTRES RÔLES ?	4
COMBIEN Y A-T-IL D'ACCIDENTS DE SPELEOLOGIE PAR AN ?.....	5
POURQUOI CERTAINS SECOURS SPELEOS DURENT-ILS SI LONGTEMPS ?.....	5
POURQUOI AUTANT DE SAUVETEURS DU SPELEO SECOURS ?.....	5
QUI FINANCE LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS du Jura ?.....	5
COMBIEN COÛTE UNE OPERATION DE SECOURS SPELEO ?	6
QUI PAYE ?	6
POURQUOI ALLONS-NOUS SOUS TERRE ?	6
QUEL EST LE COÛT DE LA SPELEO POUR LA SOCIETE ?	7
POURQUOI NE PAS FAIRE PAYER LES VICTIMES ?	7

Créé en 1977 par la Fédération Française de Spéléologie, le Spéléo Secours Français est présent sur tous les secours souterrains. Mais qui sommes-nous, comment fonctionnons-nous ? Voici les réponses aux principales questions nous concernant.

Vous trouverez ces mêmes informations complétées par des documents d'actualités et des photos libres de droit sur le site du SSF :

www.speleo-secours-francais.fr
cds39.ffspeleo.fr/

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Spéléo Secours Français - Jura (SSF 39) est une **Commission Technique du Comité Départemental de Spéléologie (CDS 39)**.

Le Spéléo Secours Français est **conventionné avec le Ministère de l'Intérieur** depuis 1977. Il a obtenu l'agrément de sécurité civile en 2006 pour des missions de secours sur le territoire national et à l'étranger. Les missions du Spéléo Secours Français sont : la prévention des accidents, la formation des spéléos aux techniques d'auto secours, la constitution et l'entretien de matériel de secours très spécifique, la formation des équipes de secours et la réalisation des opérations de secours souterrains (anciennes mines, grottes, gouffres, siphons) sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger.

Les 36 sauveteurs jurassiens (2000 en France) qui composent le SSF sont avant tout des **spéléologues expérimentés**, capables d'évoluer avec aisance dans ce milieu très particulier. Ils sont membres de la FFS, spécialement formés aux techniques de secours souterrains.

Ils sont **bénévoles civils**, c'est-à-dire qu'ils ont tous un métier à côté, que leur temps de formation et d'entraînement est pris sur leur temps de loisirs, et qu'ils quittent leur travail pour porter secours.

Ils interviennent avec leur matériel personnel. C'est uniquement durant les opérations de secours qu'ils seront défrayés de leurs pertes éventuelles de salaire, de matériel et de leurs frais de déplacement.

COMMENT EST ORGANISÉ LE SPELEO SECOURS FRANCAIS ?

Dans chaque département où se pratique la spéléo, la responsabilité de l'organisation et de la gestion des équipes de secours incombe à un **Conseiller Technique Départemental en Spéléologie** et à ses adjoints, tous nommés par Arrêté Préfectoral. C'est à eux de former les équipes, de préparer les lots de matériel de secours, de rechercher des fonds, d'assurer la prévention, de connaître les difficultés particulières de leur département (éboulements, siphon, égarements, etc.). En un mot d'être à même de mener à bien, à n'importe quel moment de l'année, une opération de secours souterrain.

Cette équipe de Conseillers Techniques est secondée par des **Chefs d'Equipes** qui entraînent et forment les équipes spécialisées (assistance victime, plongée, transmission, désobstruction, pompage, etc.) tout au long de l'année.

En cas d'accident, le **plan départemental de Secours Spéléo** est déclenché par le Préfet sur avis de son Conseiller Technique du SSF après une phase de concertation entre gendarmes, pompiers et SSF. Le Préfet nomme pour l'opération un Commandant des Opérations de Secours. **La partie souterraine du secours est entièrement confiée au Conseiller Technique Départemental** et à ses équipes. Il dispose de ses propres équipes et de leur matériel spécialisé. Il peut demander des renforts spéléos à d'autres départements et solliciter des moyens logistiques supplémentaires. Il travaille en étroite collaboration avec le COS. Il rend compte au Préfet et à la Direction du SSF de l'avancement des opérations.

Les sauvetages se déroulent en parfaite harmonie avec les pouvoirs publics, avec lesquels nous sommes conventionnés. Les services du SDIS apportent leur large contribution à la logistique de surface. D'autres corps d'Etat peuvent participer à certaines opérations, par exemple le PGM sous l'autorité du Procureur.

Lorsqu'ils agissent sous terre, tous les personnels des corps d'Etat sont placés sous l'autorité du Conseiller Technique Départemental en Spéléologie (CTDS) du SSF nommé par le Préfet.

Après le secours, aidé de ses adjoints, le Conseiller Technique Départemental en Spéléologie établit l'état des frais de l'ensemble de la partie souterraine des secours pour indemnisation par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et rédige le **compte-rendu opérationnel** qu'il adressera au Préfet et à la direction du SSF.

POURQUOI REMPLISSONS-NOUS CETTE MISSION ?

Deux raisons principales : la solidarité entre spéléos et une compétence unique.

C'est **par solidarité** qu'un quart des fédérés de la FFS fait partie des équipes de secours du Spéléo Secours Français et se forme pour aller chercher d'autres spéléos. Nous sommes la seule fédération à avoir cette attitude responsable et globale face à son activité, de l'Ecole Française de Spéléologie jusqu'aux secours. Ce qui nous fait avancer, c'est la passion commune de la spéléo !

Notre compétence est unique. Nous vivons la même passion, nous passons notre temps libre sous terre, nous sommes les seuls à connaître parfaitement ce milieu. En effet, ce n'est que muni d'une **solide expérience** que l'on peut remplir une mission de secours efficace dans un milieu si particulier. Qui est le plus à même d'évoluer en toute sécurité sous terre qu'un spéléologue ? A fortiori lors d'un secours où il faut faire vite et bien, en évitant absolument le sur accident.

Les spéléos deviennent ainsi responsables de leur pratique, de la prévention et de la formation jusqu'au sauvetage. Comme bénévoles, en organisant eux-mêmes les sauvetages souterrains, les spéléos montrent un **souci citoyen de responsabilité**. La Fédération Française de Spéléologie a choisi d'assumer plus que toutes les autres fédérations sportives son activité jusqu'au sauvetage.

Mais cette implication ne se limite pas aux licenciés FFS en difficulté : 2 personnes secourues sur 3 ne sont pas licenciées à la FFS. Nous participons ainsi à une **mission de service public**.

LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS A-T-IL D'AUTRES RÔLES ?

Oui.

il peut aussi participer à **des recherches de personnes disparues** et, sur réquisition du Procureur, à l'évacuation de personnes décédées.

Le Spéléo Secours Français intervient aussi au profit d'animaux en détresse (chiens de chasse par exemple bloqués dans des cavités) et pour toutes actions visant à sécuriser le milieu souterrain.

**Tout cela se fait sur le temps libre des spéléos,
à moindre pour la société,
qui en bénéficie finalement en cas de secours (interventions plus rapides,
nombre de sauveteurs réduit, etc...)**

COMBIEN Y A-T-IL D'ACCIDENTS DE SPELEOLOGIE PAR AN ?

**Sauvetages par an : 24 en moyenne sur 10 ans
8 pour des spéléos licenciés FFS
16 pour des tiers (mission de service public)**

POURQUOI CERTAINS SECOURS SPELEOS DURENT-ILS SI LONGTEMPS ?

La durée de la plupart des opérations de spéléo secours est inférieure à 4 heures. Cependant, certaines opérations sont plus complexes et nécessitent l'utilisation de moyens ou de procédés très techniques : pompage, désobstruction, plongée, etc.

La victime peut aussi être à plusieurs heures de progression de l'entrée de la cavité. Dans ce cas, le temps nécessaire à la progression des équipes de secours sera plus important.

Dans tous les cas de figures, **un secours spéléo ne peut être comparé à aucun autre type de secours.** La victime, rejointe par la première équipe, sera conditionnée, soignée et placée dans un abri chauffé et éclairé, abri dans lequel elle pourra attendre son évacuation dans de très bonnes conditions. Ce n'est qu'une fois la totalité du parcours aménagé, puits équipés, eau pompée, passages élargis, que la victime abandonnera son point chaud pour la sortie.

POURQUOI AUTANT DE SAUVETEURS DU SPELEO SECOURS ?

L'évacuation d'un blessé dans des galeries souterraines sinueuses, étroites, voire aquatiques, n'est pas une chose facile. Ce transport, très fatigant pour les équipes de brancardage, nécessite un renouvellement régulier. Une équipe de brancardage est composée de 15 personnes environ qui vont travailler 3 heures en moyenne. Il faut ajouter à ces trois heures le temps pour les sauveteurs de rejoindre la victime, ce qui peut prendre plusieurs heures. Mais il faut également du personnel de gestion en surface pour coordonner et optimiser les différentes missions, une équipe médicale qui s'occupe du blessé, des spéléos artificiers pour élargir les passages trop étroits pour la civière, des sauveteurs qui équipent les puits et les passages délicats pour permettre à la civière et aux sauveteurs de passer en toute sécurité, des spécialistes des transmissions souterraines qui vont permettre aux gestionnaires de surface et aux conseillers techniques d'obtenir des informations en temps réel. Il est également nécessaire d'avoir quelques personnes disponibles sur le site pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'imprévu. Tout ce personnel est judicieusement géré par les conseillers techniques qui ne font venir sur le site que des personnes compétentes et en nombre suffisant. Nous avons besoin du bon nombre de spéléos au bon endroit.

QUI FINANCE LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS du Jura ?

Nous disposons à l'heure actuelle d'aides :
Du Conseil Général du Jura
Du Conseil d'Administration du SDIS.
De la Préfecture du Jura

Malheureusement, ces financements ne permettent pas de couvrir l'ensemble des frais et de nombreuses actions ne peuvent voir le jour malgré les aides complémentaires assurées par le Comité Départemental de Spéléologie du Jura

COMBIEN COUTE UNE OPERATION DE SECOURS SPELEO ?

Le coût d'une opération de secours peut varier de 1 à 100. Tout dépend du contexte. Si certaines opérations très rares ont frappé les esprits par leur coût, la plupart sont de courte durée et ne coûtent pas cher. Dans le coût d'un secours sont additionnés le coût des spéléos membre du SSF, le coût du SDIS, de la Gendarmerie et des différents autres acteurs. Le coût imputable au seul SSF ne représente jamais plus d'un quart de la facture totale, alors que ses membres assurent quasiment 100% du temps passé sous terre.

Le Spéléo Secours Français est le seul compétent et de loin le moins cher, grâce à l'engagement bénévole de ses membres.

De plus, le nombre de secours impliquant des spéléologues est faible : 24 par an.

Imaginer des corps constitués (pompiers ou autres), formés pour ces seules interventions sur tout le territoire français est utopique. Le coût d'une telle organisation serait très élevé et son efficacité discutable. Il est facile de comprendre qu'il vaut mieux disposer de 2100 sauveteurs civils qualifiés, qui s'entraînent régulièrement à leurs frais, que de quelques spécialistes de l'Etat dont l'entraînement et la disponibilité sur tout le territoire pour seulement 24 interventions annuelles coûteraient fort cher à la collectivité. L'Etat et les spéléologues, conscients de ces difficultés, ont signé en 1977 une convention nationale qui précise le rôle indispensable des spéléos bénévoles en secours souterrain.

QUI PAYE ?

La loi française stipule que **les secours sont gratuits en France pour le pratiquant**. Le ski alpin et le ski de fond sont les seules exceptions à cette règle jusqu'à aujourd'hui.

Les communes sur lesquelles survient l'accident ne sont plus responsables financièrement. Depuis la loi du 13 août 2004, dite Loi de Modernisation de la Sécurité Civile, **le coût des secours est pris en charge par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)**. En cas de renfort venu d'autres départements, leur prise en charge est assurée par l'Etat.

Les sommes demandées à l'administration par les sauveteurs du SSF lors d'une opération de secours spéléo n'ont pas d'autre but que de compenser les frais engagés (perte de salaire, de matériel, déplacements, etc.)

POURQUOI ALLONS-NOUS SOUS TERRE ?

Pour l'aventure, le partage d'**émotions** vraies, la **découverte** d'un monde authentique. La spéléologie est une **école de la vie**, elle apprend la **maîtrise** de soi, le **respect** des autres et de l'environnement, la **solidarité**, des valeurs on ne peut plus d'actualité. De nombreux centres de vacances, écoles et MJC font découvrir cette activité aux enfants.

Les spéléologues découvrent et explorent en moyenne 30 km de nouveaux réseaux en France par an (galeries, méandres, puits, etc.).

Sans les spéléologues, pas de grottes aménagées pour le tourisme !

Certains villages de France n'auraient toujours pas de captage d'eau potable.

Certaines grottes archéologiques ne seraient toujours pas découvertes (ex : grotte CHAUVET).

Les spéléos sont utiles à tous en participant à la connaissance du patrimoine souterrain, à la compréhension des phénomènes géologiques et hydrogéologiques, en repérant les pollutions des eaux souterraines, en découvrant des réserves d'eau potable et en nettoyant des sites pollués. Ils réalisent également des expériences hors du temps qui ont servi à la NASA pour les séjours dans l'espace et aux équipages de sous-marins.

Les techniques utilisées pour des travaux en milieu vertical (pylônes EDF, lavage de vitres, sécurisation des falaises en bord de route, entretien de la tour Eiffel, etc.) proviennent directement des techniques mises au point par les spéléos.

La spéléologie, loin d'être une activité dangereuse, est une discipline aux multiples facettes qui regroupe trois aspects principaux - scientifique, sportif et de loisir – sous un seul mot : **la passion**.

LA SPELEOLOGIE EN QUELQUES CHIFFRES

- 30 000 pratiquants dont 16 000 licenciés FFS
- 10 000 journées stagiaires avec des stages allant de la découverte aux formations de cadres moniteurs et instructeurs et en passant par des stages scientifiques et topographiques.
- 40 000 heures de formation secours par an, uniquement consacrées aux entraînements de sauvetages souterrains.

QUEL EST LE COÛT DE LA SPELEO POUR LA SOCIETE ?

C'est une activité de pleine nature qui ne nécessite aucune infrastructure particulière (ni stade, ni piscine ou autre). **Elle ne coûte rien** mais apporte à la société le fruit de ses recherches.

En cas de secours, le coût est généralement modeste (quelques milliers d'euros). Grâce au travail de l'Ecole Française de Spéléologie, les clubs disposent de personnes compétentes pour encadrer et former les plus jeunes qui, à leur tour, partiront en stage. L'EFS apprend aux terre à évoluer sous terre en toute sécurité, mais aussi à se sortir seuls de situations difficiles (auto secours). Cette politique de prévention et de responsabilisation porte ses fruits puisque seule 1 victime sur 3 est un spéléo fédéré.

Grâce au travail de formation et à l'attitude responsable de nombreux spéléos, le SSF intervient rapidement et efficacement, réduisant encore les éventuels frais de secours.

La Fédération Française de Spéléologie est la seule fédération qui assure la totalité des maillons de son activité jusqu'à l'organisation et la réalisation de ses secours. Ceci est excellent moyen de prévention car les sauveteurs, conscients des difficultés d'un secours souterrain et connaissant les causes d'accident, deviennent plus prudents dans leur pratique.

POURQUOI NE PAS FAIRE PAYER LES VICTIMES ?

La plupart des accidents ne sont pas dus à des imprudences, mais à des **éléments imprévus** : chutes de pierres, chutes et glissades.

La spéléologie, comme beaucoup d'autres activités, ne demande pas de frais d'infrastructure comme la construction de salles de sports, de terrains ou de pistes.

Les spéléologues sont aussi solidaires que n'importe quel contribuable et participent également à la prise en charge des frais des accidentés de la route ou autres accidents domestiques qui coûtent cher à la société, non seulement en sauvetage, mais aussi en frais d'invalidité.

Ne perdons pas de vue qu'il n'y a que 24 accidents de spéléologie par an, dont 2/3 pour des non licenciés, et que le coût total des sauveteurs civils du SSF est en moyenne de 54000 euros par an pour toute la France.

Il serait donc **fortement injuste** de sanctionner financièrement les pratiquants responsables d'une activité très peu coûteuse, créant ainsi une inégalité évidente entre citoyens face aux secours selon le sport pratiqué.

Pour plus d'information, vous pouvez prendre contact avec :

Eric DAVID

C. T. D. S. du Jura

4, place du pèse Lait Montadroit - 39240 LEGNA

Tél : 06 81 41 87 12 david.eric@wanadoo.fr